

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 JUIN 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 2 juin à 20h sous la présidence de Monsieur Bernard DUMAS, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Mylène DUCHARNE

Début de la séance 20h00

Approbation du compte-rendu du 26 mai 2020

Ordre du jour :

- Mise en place des diverses commissions.
- Election des délégués communaux aux divers Syndicats.
- Election des membres siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.
- Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes.

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne les membres des commissions municipales.

### **Commission Voirie**

Président : Monsieur Bernard DUMAS

Vice-président : Monsieur Robert PERRIN

Messieurs Guillaume DANGUIN, Loïc MARIETTON, Pierre MONNERY.

### **Commission Bâtiment**

Président : Monsieur Bernard DUMAS

Vice-présidente : Madame Blandine DUPERRAY

Messieurs Florent COQUARD, Guillaume DANGUIN, Michel LAHAIRE, Philippe PEYROT.

### **Commission Urbanisme Assainissement**

Président : Monsieur Bernard DUMAS

Vice-président : Monsieur Pierre MONNERY

Mesdames Marie-Claude PEIGNEAUX, Audrey PEYRASSE

Messieurs Guillaume DANGUIN, Michel LAHAIRE, Loïc MARIETTON, Olivier TILLET.

### **Commission Scolaire**

Président : Monsieur Bernard DUMAS

Vice-président : Monsieur Philippe PEYROT

Mesdames Mylène DUCHARNE, Blandine DUPERRAY, Marie-Claude PEIGNEAUX, Cindy PERREAL.

### **Commission Ressources Humaines**

Président : Monsieur Bernard DUMAS

Vice-président : Madame Blandine DUPERRAY

Mesdames Mylène DUCHARNE, Marie-Claude PEIGNEAUX

Monsieur Philippe PEYROT.

### **Commission Budget Appel d'Offres**

Président : Monsieur Bernard DUMAS

Vice-président : Monsieur Robert PERRIN

Mesdames Martine BURFIN, Blandine DUPERRAY, Cindy PERREAL, Audrey PEYRASSE

Messieurs Florent COQUARD, Loïc MARIETTON, Pierre MONNERY, Phillippe PEYROT, Olivier TILLET.

### **Commission Communication Information**

Président : Monsieur Bernard DUMAS

Vice-président : Monsieur Philippe PEYROT

Mesdames Mylène DUCHARNE, Cindy PERREAL, Audrey PEYRASSE.

Monsieur Olivier TILLET.

### **Commission Patrimoine et Tourisme**

Président : Monsieur Bernard DUMAS

Vice-président : Monsieur Olivier TILLET

Mesdames Martine BURFIN, Mylène DUCHARNE, Blandine DUPERRAY, Cindy PERREAL, Audrey PEYRASSE.

### **Commission Fleurissement**

Président : Monsieur Bernard DUMAS

Vice-président : Madame Martine BURFIN

Mesdames Mylène DUCHARNE, Cindy PERREAL

Monsieur Olivier TILLET.

### **Commissions Sports Associations Festivités**

Président : Monsieur Bernard DUMAS

Vice-président : Monsieur Florent COQUARD

Madame Marie-Claude PEIGNEAUX

Messieurs Guillaume DANGUIN, Michel LAHAIRE, Loïc MARIETTON, Pierre MONNERY.

## **DÉLÉGUÉS AUX E.P.C.I**

### **Syndicat départemental de l'énergie du Rhône (SYDER)**

Titulaire : Monsieur Philippe PEYROT

Suppléant : Monsieur Michel LAHAIRE

### **Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Oingt (SIEVO)**

Titulaires : Messieurs Robert PERRIN et Guillaume DANGUIN

Suppléant : Monsieur Loïc MARIETTON

### **Syndicat d'assainissement du Val d'Azergues (SAVA)**

Titulaires : Messieurs Pierre MONNERY et Michel LAHAIRE

Suppléant : Madame Audrey PEYRASSE

### **Syndicat intercommunal à vocation unique Jean Borel**

Titulaire : Madame Blandine DUPERRAY

Suppléant : Madame Marie-Claude PEIGNEAUX

**Syndicat Rhodanien de développement du câble (SRDC)**

Titulaire : Monsieur Loïc MARIETTON

Suppléant : Madame Audrey PEYRASSE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Election des membres siégeant au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social.

Fixation du nombre de sièges par le Conseil Municipal : 5

Monsieur le Maire désigne Mesdames Blandine DUPERRAY, Marie-Claude PEIGNEAUX, Cindy PERREAL, Audrey PEYRASSE, Monsieur Michel LAHAIRE.

Considérant qu'il appartient au Maire de nommer les autres membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Sont nommés, membres du Conseil d'Administration du CCAS :

Mesdames Michèle DANGUIN, Françoise DANGUIN, Nadège SAENZ, Caroline JOUNEAU, Monsieur Cyril FANTINO.

**DÉLÉGATIONS AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose que l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer, pour la durée du mandat, certaines attributions de cette assemblée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale à donner à Monsieur le Maire certaines délégations prévues par l'article L-2122-22 du CGCT, décide à l'unanimité :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 11° De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 12° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, soit 100 000 Euros ;
- 13° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 Euros ;

Le maire devra rendre compte au Conseil Municipal des décisions qu'il aura prises en vertu de ses délégations.

### **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Fixation des indemnités versées à Monsieur le Maire et ses adjoints.

Monsieur le Maire donne quelques explications concernant le calcul des indemnités aux élus.

Après discussion et vote, il est décidé à l'unanimité de fixer les indemnités comme suit :

Monsieur le Maire 40.3 % de l'indice de référence 1027 soit 1330 euros net/mois.

Les adjoints 10.7% de l'indice de référence 1027 soit 360 euros net/mois.

Délibérations prises dans ce sens.

*Fin de la séance 21h20*

Prochaine réunion le mardi 7 juillet 2020